

► Information générale

Cours

Titre PRINCIPES DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Sigle PHL-2025

Site StudiUM [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Faculté / École / Département Médecine/Pharmacologie et Physiologie

Trimestre Hiver

Année 2021

Mode de formation En présentiel

Déroulement du cours Par présentation 2-3hrs

Charge de travail hebdomadaire Peu à moyen

Enseignant

Nom et titre RAFEI, Moutih – Professeur agrégé sous-octroi

Coordonnées moutih.rafei.1@umontreal.ca

Disponibilités En tout temps par courriel

Personne-ressource

Nom, titre et responsabilité RAFEI, Moutih – Professeur agrégé sous-octroi

Coordonnées moutih.rafei.1@umontreal.ca

Disponibilités En tout temps par courriel

Description du cours

Description simple Introduction à l'utilisation des animaux d'expérimentation. Aspects moraux et éthiques. Analgésie, anesthésies, euthanasie. Biologie et techniques de manipulation des principales espèces. Installations animalières. Santé et sécurité à l'animalerie

Place du cours dans le programme Cliquez ici pour entrer du texte.

Description détaillée Cliquez ici pour entrer du texte.

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

Établir les principes de base régissant l'utilisation des animaux pour la recherche, l'enseignement et les tests

Objectifs d'apprentissage

- Acquérir une connaissance et une culture de l'éthique animale - Diminuer la souffrance infligée aux animaux - Maximiser les résultats expérimentaux - Être conscient des dangers

Département de pharmacologie et physiologie

PHL2025 – Principes de l'expérimentation animale (1 crédit)

Session : Hiver 2021

Horaire JEUDI : 13h00 à 16h00

► Calendrier

Séances	Contenus et activités	Travaux et évaluations	Local : Professeurs
7 janvier Semaine 1	Histoire, éthique, Santé et Sécurité		Moutih Rafei
14 janvier Semaine 2	Qualité du modèle expérimental et conditions d'hébergement.		Christian Demers
21 janvier Semaine 3	Modèles et tests comportementaux.		Jonathan Brouillette
28 janvier Semaine 4	Analgésie, anesthésie, euthanasie, etc		Sébastien Talbot
4 février Semaine 5		Examen Final,	Moutih Rafei

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Méthodes	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Dates	Pondérations
Examen à choix multiples	Comprendre les principes de l'expérimentation animale	Examen	Début février	Sur 100
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour effectuer une sélection.	Cliquez ici pour entrer du texte.

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen	Contactez vos responsables du programme
Dépôts des travaux	N/A
Matériel autorisé	Aucun
Qualité de la langue	N/A
Seuil de réussite exigé	60%

► Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription 2020-01-16

Date limite d'abandon 2020-01-16

Fin du trimestre 2020-04-15

Évaluation de l'enseignement 2020-01-30

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet (https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx). Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents Permis

► Ressources

Ressources obligatoires

Documents Les diapositives

Ouvrages en réserve à la bibliothèque Aucun

Équipement (matériel) Aucun

Ressources complémentaires

Documents Aucun

Sites Internet À voir sur les diapositives

Guides Aucun

Autres N/A

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des [services des bibliothécaires disciplinaires](#).

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite <http://cce.umontreal.ca/>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://cesar.umontreal.ca/>

Citer ses sources et logiciels bibliographiques <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services des bibliothèques UdeM <https://bib.umontreal.ca>

Soutien aux étudiants en situation de handicap <http://bsesh.umontreal.ca/>

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>